

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec



Sainte-Marie, le 25 octobre 2019

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Pavage Centre Sud du Québec inc.
345, rue Cartier
Victoriaville (Québec) G6R 1E3

N/Réf. : 7610-12-01-01621-03
401864511

**Objet : Restauration d'une partie de la section Nord-Ouest de la
halde de résidus miniers de la mine National en valorisant
des matériaux contenant de l'amiante – Phase I**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation du 14 décembre 2018, reçue le 18 décembre 2018 et complétée le 24 octobre 2019, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Restauration d'une partie de la section Nord-Ouest de la halde de résidus miniers de la mine National en valorisant des matériaux contenant de l'amiante – Phase I.

Cette activité sera réalisée sur une partie du lot 6 138 643, cadastre du Québec, ville de Thetford Mines, Municipalité régionale de comté des Appalaches.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 14 décembre 2018 et signée par M. Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. Sc., mandataire, Ressources Environnement inc., 6 pages et 6 annexes;
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 4 janvier 2019 et signée par M. Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. Sc., mandataire, Ressources Environnement inc., 1 page;

- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 24 janvier 2019 et signée par M. Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. Sc., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant des informations supplémentaires à la demande, 3 pages et 1 annexe;
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 5 mars 2019 et signée par M. Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. Sc., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant des informations supplémentaires à la demande, 3 pages et 5 annexes;
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 3 mai 2019 et signée par M. Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. Sc., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant des informations supplémentaires à la demande, 2 pages et 1 annexe;
- Lettre adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 14 juin 2019 et signée par M. Alexandre Skeates, biol. écologiste, M. Sc., mandataire, Ressources Environnement inc., concernant la réduction de l'aire de restauration, 1 page et 1 annexe;
- Courriel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en réponse à la demande d'information supplémentaire du 26 août 2019, transmis le 9 septembre 2019 par M. Charles D. Delisle, ing.f., mandataire, Ressources Environnement inc.
- Courriel au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques transmis le 24 octobre 2019 par M. Charles D. Delisle, ing.f., mandataire. Ressources Environnement inc., concernant des précisions à la demande.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



RD/AB/db

Ruth Drouin, ing., M. Sc.
Directrice régionale de
l'analyse et de l'expertise
de la Chaudière-Appalaches

PRÉPARÉ PAR :

APPROUVÉ PAR :